

## SUIS-JE UN BON RÉSIDENT ?

	Oui	Non
Je prends mes médicaments comme on me l'a prescrit.		
Je suis mes traitements et autres directives.		
Je n'hésite pas à poser des questions à l'équipe clinique si je ne comprends pas.		
Si j'en ressens le besoin, je demande à un proche de m'accompagner.		
Je me présente à l'heure lorsque j'ai un rendez-vous.		
Je suis respectueux envers le personnel.		
Je contribue à la bonne ambiance et manifeste de la politesse envers les autres résidents.		
Je participe aux décisions qui me concernent.		
Je prends ma santé en main.		

Si vous avez répondu oui à la majorité de ces questions, nous vous en félicitons : **vous êtes un bon résident.**

## COMMENTAIRES, SUGGESTIONS OU INSATISFACTIONS ?

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS,  
C'EST GRATUIT  
ET CONFIDENTIEL.



**LE COMITÉ DE RÉSIDENTS**



NOUS  
**SOMMES**  
À VOTRE  
**ÉCOUTE**

**LE COMITÉ DE RÉSIDENTS**  
INFORMER, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Nord-de-  
l'Île-de-Montréal

Québec 

Québec 

## NOTRE MISSION :

# INFORMER, SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES RÉSIDENTS.



## QUI SOMMES-NOUS?

### En un mot : votre porte-parole.

Le comité de résidents est l'intermédiaire entre vous et le centre d'hébergement. Nous veillons à ce que vos droits soient respectés et à ce que vous soyez traité dans le respect et la dignité.

## NOTRE MANDAT :

EN ACCORDANT  
UNE ATTENTION TOUTE  
PARTICULIÈRE  
AUX PERSONNES PLUS  
VULNÉRABLES,  
LE COMITÉ DE RÉSIDENTS  
EST PRÉSENT  
À VOS CÔTÉS POUR :

1

Vous renseigner  
sur vos droits  
et vos obligations.

2

Promouvoir  
l'amélioration  
de la qualité  
de vos conditions  
de vie.

3

S'assurer de  
votre satisfaction  
à l'égard des services reçus  
et l'évaluer.

## CONNAISSEZ-VOUS VOS DROITS ?

### Vous avez le droit :

D'être informé de l'existence des services et des ressources disponibles dans votre milieu.	De recevoir des services adéquats sur les plans scientifique, humain et social.
De choisir le professionnel ou l'établissement qui offrira les services disponibles.	De recevoir des soins appropriés en cas d'urgence.
De consentir à recevoir des soins ou de les refuser à la lumière des conséquences et des risques associés aux options.	D'être informé sur votre état de santé et les options possibles adaptées à votre état.
D'être hébergé selon votre état.	De participer aux décisions relatives à votre situation.
D'accéder à votre dossier et d'être assuré de sa confidentialité, et ce, dès l'âge de 14 ans.	D'être servi en anglais, selon les ressources disponibles.
D'être accompagné ou assisté si vous désirez de l'information sur les services offerts ou au cours d'une démarche de plainte.	D'être représenté dans l'exercice de vos droits.
	D'être informé de tout accident survenu au cours de la prestation de services.
	D'exercer un recours en raison d'une faute professionnelle ou autre.